

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 22_0064

REUNION DU
13 DECEMBRE 2022

OBJET :

RAPPORT N° 2

DECISIONS PRISES PAR LE
BUREAU ET PAR LE PRESIDENT

NOMBRE DE VOIX :

**Nombre de membres
en exercice** 51

**Nombre de membres
présents** 24

Nombre de voix en exercice : 90

Nombre de voix présentes : 47,4

**Nombre de suffrages
exprimés :** 47,4

Etaient présents :

Conseil général :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN), Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, Mme Christelle MINARD (suppléante de M. Francis PECQUENARD), M. Stéphane LEMOINE, M. Bertrand MASSOT (suppléant de M. Jean-Noël MARIE), Mme Danièle CARROUGET (suppléante de Mme Delphine BRETON)

Conseil régional :

Mme Elisabeth MEYBLUM (suppléante de M. Pierre-Frédéric BILLET)

EPCI :

M. Pascal AUBRY, M. Loïc BARBIER (suppléant de Mme Emmanuelle BONHOMME), M. François FOUGEROL, M. Frédéric GIROUX, M. Yves VEILLOT, Mme Patricia BERNARDON, M. Dominique BONNET, M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Philippe GASSELIN, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Laurent CLEMENTONI), M. Joël DELPORTE, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Christian BICHON

Etaient absents excusés :

Conseil général :

M. Christophe LE DORVEN, M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD, M. Pierre-Frédéric BILLET, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, Mme Aliette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jérémie CRABBE, M. Jean Albert BASSOULET, M. Gérald COIN, Mme Sylvie ROLAND, M. Jean-Luc GRARE, Mme Stéphanie THOMAS, M. Francis BESNARD, M. Laurent CLEMENTONI, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, Mme Corine LE ROUX

Secrétaire de séance : Mme Annie CAMUEL

LE CONSEIL SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

VU le rapport n°2 du Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du 13 décembre 2022

RAPPORT N° 2

Décisions prises par le Bureau et par le Président

À chaque séance du Conseil Syndical et conformément à la délibération n° 21_0042 du Conseil Syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Président et à la délibération n° 21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil Syndical au Bureau, il convient de rendre compte des décisions prises par le Bureau et le Président, depuis le dernier Conseil Syndical.

Décisions prises par le Bureau en application de la délibération n° 21_0043 du 8 septembre 2021 :

Le Bureau réuni le 18 octobre 2022 n'a pas pris de décision.

Décisions prises par le Président en application de la délibération n° 21_0042 du 8 septembre 2021 :

Décisions relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux

- Conventions d'enfouissement coordonné des réseaux portant attribution à la personne publique de la propriété des infrastructures souterraines de communications électroniques, signées avec :
 - La commune de Brezolles, fourreau de 180 m sur la rue du Parc Saint André sur la commune de Brezolles (2020)
 - La commune de Toury, fourreau de 420 m sur la rue de Tivernon sur la commune de Toury (2021)
 - La commune de Toury, fourreau de 820 m sur les rues des Sentinelles, Arthur Lambert, du Vert Galant sur la commune de Toury (2021)

Décisions relatives à la commande publique :

- Actes modificatifs n°2 aux accords-cadres *Extensions et renforcements du réseau de communications électronique fibre optique public d'Eure-et-Loir 2021-003* (titulaire Axione) et *2021-004* (titulaire groupement CM'IN/Eiffage Energies et Services), signés le 18/10/2022 dont l'objet est :
 - Les prix FTTH-ET-007 (*Dossier Orange Étude GC*), FTTH-ET-008 (*Dossier Orange Étude utilisation poteau*) et FTTH-ET-009 (*Dossier étude de charge BT*) sont inclus dans les marchés subséquents lorsqu'ils sont suivis de travaux,

- Les prix de ces accords-cadres sont révisés trimestriellement à compter de la notification des actes modificatifs (précédemment, la révision était annuelle),
- L'ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires :
 - FTTH-FO-43 : fourniture et pose de câble 288 fo souterrain
 - FTTH-FO-44 : fourniture et pose de boîte de protection d'épissures 288 fo
 - FTTH-FO-45 : fourniture et pose de boîte de protection de câble 1/2 fo en limite de parcelle de lotissement neuf
 - FTTH-FO-46 : fourniture et pose de tiroir optique 288 fo
 - FTTH-FO-47 : mesures réflectométriques + tests de continuité – jusqu'à 288 fo
- En application de l'accord-cadre 2021-003 *Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir* :
 - Attribution le 18 octobre 2022 du marché subséquent 2022-4619 à Axione pour une extension sur Anet pour un montant de 2 050,52 € HT ;
 - Attribution le 18 novembre 2022 du marché subséquent 2022-4594 à Axione pour une extension sur Vernouillet pour un montant de 5 779,53 € HT ;
 - Attribution le 18 novembre 2022 du marché subséquent 2022-4460 à Axione pour une extension sur Bü pour un montant de 1 181,44 € HT ;
 - Attribution le 24 novembre 2022 du marché subséquent 2022-4834 à Axione pour une extension sur Châteaudun pour un montant de 1 660,54 € HT ;
 - Attribution le 24 novembre 2022 du marché subséquent 2022-4464 à Axione pour une extension sur Boutigny-Prouais pour un montant de 1 855,00 € HT ;
- En application de l'accord-cadre 2021-004 *Extensions et renforcements du réseau de communications électroniques fibre optique public d'Eure-et-Loir* :
 - Attribution le 7 octobre 2022 du marché subséquent 2022-4407 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Mévoisins pour un montant de 7 653,50 € HT ;
 - Attribution le 12 octobre 2022 du marché subséquent 2022-4746 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Épernon pour un montant de 2 887,96 € HT ;
 - Attribution le 17 octobre 2022 du marché subséquent 2022-4677 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Berchères-St-Germain pour un montant de 37 216,42 € HT ;
 - Attribution le 9 novembre 2022 du marché subséquent 2022-4725 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Chartainvilliers pour un montant de 3 445,69 € HT ;
 - Attribution le 5 décembre 2022 du marché subséquent 2022-4782 à CMIN / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour une extension sur Toury pour un montant de 12 666,61 € HT ;
- Acte modificatif n°4 au marché global de performance 2019-001 *Conception, réalisation, exploitation, maintenance et commercialisation d'un réseau THD Radio* (titulaire XILAN) signé le 18/10/2022 et dont l'objet est le suivant :
 - Au cours du 2nd semestre 2022, les paiements par Eure-et-Loir Numérique de la différence entre les dépenses et recettes d'exploitation sont faits 1 fois pour le 3^{ème} trimestre 2022, et 1 fois pour chacun des mois d'octobre, novembre et décembre 2022 (précédemment, sur une base semestrielle)
 - Modification du plan d'affaires prévisionnel au 2nd semestre 2022 du fait de la prolongation du fonctionnement du réseau à fin 2022.

Décisions relatives à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie

- Aucun tirage ou restitution n'a été effectué

Décisions relatives aux viabilisations et pour l'équipement en lignes de communications électroniques des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :

- Conventions pour la réalisation de travaux de génie civil de viabilisation, signées avec :
 - M. et Mme H le 20/10/2022 pour la viabilisation d'un terrain situé 22 rue du Coteau à Pierres
 - M. et Mme L le 10/11/2022 pour la viabilisation d'un terrain situé 25 chemin de Sauny à Maintenon
 - La sté ALDIMARCHE pour la viabilisation d'un terrain situé 10 B route de Bouglainval à Pierres
 -
- Conventions pour l'équipement en lignes de communications électroniques de nouveaux aménagements ou nouvelles constructions signées avec :
 - La sté Nexity le 28/11/2022 pour l'aménagement de la tranche 4 de la ZAC Bois du Chapitre à Vernouillet

Conventions relatives à l'installation et la gestion de lignes fibre optique dans les immeubles existants (L.33-6 du Code des postes et des communications électroniques) signées avec :

- Le syndic NOGESTIM le 20/06/2022 pour les copropriétés 15 rue Tochon et 20 B rue de Silly à Nogent-le-Rotrou
- M. M le 20/06/2022 pour l'immeuble situé 12 B rue de l'Arsenal à Yermenonville
- M. P le 04/07/2022 pour l'immeuble situé 23 rue Aristide Briand à Courville-sur-Eure
- La sté Habitat Eurélien le 10/11/2022 pour l'immeuble situé 20 rue des Genets à Gallardon
- Le syndic FONCIA NORMIL le 17/11/2022 pour la copropriété située 14 B route d'Ezy à Ivry-la-Bataille

Décisions relatives à la prise en exploitation des lignes de communications électroniques fibre optique des nouveaux aménagements ou nouvelles constructions :

-

Autres décisions

- Versement d'une indemnité de 416,31 € à M. R, exploitant agricole, pour les dégâts causés à ses cultures sur ses parcelles situées au lieu-dit Mauperthuy sur la commune de Laons, en application du barème de le Chambre d'Agriculture.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21_0042 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Président,

VU la délibération n°21_0043 du Conseil syndical du 8 septembre 2021 relative aux délégations du Conseil syndical au Bureau,

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président
- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Bureau